

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 19 décembre 2016

<p><i>Nbre Conseillers en exercice = 19</i> <i>Nbre Conseillers présents = 15</i> <i>Nbre Conseillers votants = 17</i></p> <p style="text-align: center;">OBJET</p> <p>Révision des tarifs du droit de chasse pour l'année 2017</p> <p style="text-align: center;"><u>délibération n° 11.3</u></p>	<p>L'an deux mil seize, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M.MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL Mme COCHET, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. PETRONIO, WASSIAMA, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme FERRY, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Étaient excusés</u> : Mme MANGIN, MM. CORDIER et GUILMIN</p> <p><u>Était absent</u> : M. KLEJMANN</p> <p><u>Ont donné pouvoir</u> : Mme MANGIN à M. PETRONIO, M. GUILMIN à Mme FERRY</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme PREVOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
--	---

Monsieur le Rapporteur rappelle que la commune de Houdemont possède un lot de chasse sur son territoire sur les parcelles cadastrées C1 de 81.830 m², C2 de 3.078 m² et C3 de 891 m², pour une superficie totale de 85.799 m² soit 8 ha 58 a. Le prix annuel de la location 2015 représentant le loyer principal annuel a été fixé par délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2015 à **15,50 € l'hectare**, soit **133 €** pour les 8 ha 58 a.

Il est proposé de réévaluer le droit de chasse de l'ordre de 1 % en moyenne, ce qui fixe le prix annuel de location à **15,65 € l'hectare**, soit **134,28 €** pour les 8 ha 58 a.

La Commission des Finances et Moyens Généraux du 12 décembre 2016 a donné, à l'unanimité, un avis favorable,

Après délibération et l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer, à dater du 1er janvier 2017, le nouveau tarif pour le droit de chasse à 15,65 € l'hectare, soit 134,28 € pour les 8 ha 58 a. sur le territoire de la commune.

Le Maire,

Daniel MAGRON

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 13 décembre 2016.

Le Maire,

Daniel MAGRON

